

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2008

PROCES - VERBAL

Le 18 septembre 2008, les membres du conseil municipal, convoqués par le Maire le 9 septembre 2008, se sont réunis en séance publique, à l'Hôtel de Ville, à 20 h 30, sous la présidence de M. le Maire.

Étaient présents,

Monsieur le Maire,

Mme Hélène HERNU, M. Yves EVARISTE, Mme Jeanne BOURDIN, M. Gérard NAJMAN, Mme Edith PESCHEUX, Mme Isabelle DAESCHNER, M. Samuel BESNARD, Mme Claire MARTI, M. Thierry CROSNIER, M. Alain BLAVAT, M. Bernard TUPRIE, Mme Monique AGUDO, Mme Juliette PAPAIZIAN, M. Jacques FOULON, Mme Sylvie CHEVALIER, M. Robert ORUSCO, Mme Najia PATTI, M. Georges THIMOTEE, M. Antoine FREMONT, M. Hervé WILLAIME, Mme Cécile REICHARD, Mme Delphine KECLARD, Mlle Ombeline CASEL, M. Camille VIELHESCAZE, Mme Raymonde MAITRE, Mme Christine ROCHE, M. Eric CHEROT, M. Arnaud HADIDA, Mme Marie-Christine CHARPENTIER, M. Gilles DAVID.

Etaient excusés et représentés par mandats : M. Bruno REMOND, M. Joël FRAUD, Mme Hélène DE COMARMOND, Mlle Nadhéra BELETRECHE.

La séance est ouverte à 20 h 40.

M. le Maire présente au conseil municipal M. Stéphane CLOT qui sera Directeur général des services de la Ville, à compter du 13 octobre prochain, ainsi que Mme Sylvie VERNIER, Directrice des ressources humaines, qui a pris ses fonctions à la Ville de CACHAN le 10 septembre 2008.

M. le Maire exprime également sa gratitude pour la qualité de son travail et pour son engagement pour le service public à M. Thierry GALLEN, qui a quitté la Direction générale des services de la Ville le 12 septembre dernier, pour une mutation à LANNION.

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès verbal du conseil du 26 juin 2008. Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Présentation de la liste des arrêtés du Maire par délégation du conseil municipal.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

M. le Maire installe M. Gilles DAVID comme conseil municipal.

DESIGNATIONS POUR REPRESENTER LA COMMUNE

1- au CA* de la SAIEM

Le conseil municipal désigne M. Gilles DAVID comme délégué suppléant au conseil communautaire de la CAVB.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

2- au Conseil communautaire de la CAVB

Mme Marie-Christine CHARPENTIER et M. Gilles DAVID se sont portés candidats à la désignation de délégué suppléant au conseil communautaire de la CAVB.

N'ont pas participé au vote Monsieur le Maire, Mme Hélène HERNU, M. Yves EVARISTE, Mme Jeanne BOURDIN, M. Gérard NAJMAN, Mme Edith PESCHEUX, M. Bruno REMOND, Mme Isabelle DAESCHNER, M. Samuel BESNARD, Mme Claire MARTI, M. Thierry CROSNIER, M. Alain BLAVAT, M. Bernard TUPRIE, Mme Monique AGUDO, Mme Juliette PAPAIZAN, M. Jacques FOULON, Mme Sylvie CHEVALIER, M. Robert ORUSCO, M. Joël FRAUD, Mme Najia PATTI, M. Georges THIMOTEE, Mme Hélène DE COMARMOND, M. Antoine FREMONT, M. Hervé WILLAIME, Mme Cécile REICHARD, Mme Delphine KECLARD, Mlle Ombeline CASEL, Mlle Nadhéra BELETRECHE, M. Camille VIELHESCAZE – Cachan, la Gauche rassemblée.

Se sont abstenus Mme Raymonde MAITRE, Mme Christine ROCHE, M. Eric CHEROT, M. Arnaud HADIDA - Union pour Cachan – UMP.

M. le Maire a cité l'article L 5211-7 du Code général des collectivités territoriales, qui précise pour le cas présent que "Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu."

Le conseil municipal désigne Mme Marie-Christine CHARPENTIER, comme déléguée suppléante au Conseil communautaire de la CAVB, avec 1 voix pour de Mme Marie-Christine CHARPENTIER- Union et Ouverture, et 1 voix contre de M. Gilles DAVID- Union et Ouverture.

3- au CA* de l'AGAESCC

Le conseil municipal désigne M. Gilles DAVID comme délégué au CA de l'AGAESCC.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

4- à la Commission d'appel d'offres et au bureau d'adjudication de la Ville

5- à la Commission de prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques

Le conseil municipal désigne Mme Christine ROCHE comme déléguée à ces deux commissions.

Ces délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

6- à la Commission communale d'accessibilité

Le conseil municipal désigne M. Gilles DAVID comme délégué suppléant au Conseil communautaire de la CAVB.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

**Conseil d'administration*

I - RESSOURCES INTERNES, CADRE DE VIE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI
--

01 - Adhésion à l'ADULLACT

L'ADULLACT, Association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres

pour les administrations et les collectivités territoriales, s'est donné pour objectifs de soutenir et coordonner l'action des collectivités territoriales, des administrations publiques et des centres hospitaliers dans le but de promouvoir, développer, mutualiser et maintenir un patrimoine commun de logiciels libres, utiles aux missions de service public.

Le conseil municipal décide d'adhérer à cette association afin de bénéficier d'une assistance à distance et d'un support technique sur les technologies des logiciels libres, d'échanges au sein d'un réseau privilégié inter-administrations et inter-collectivités, de l'accès libre à des études, des livres blancs et une FAQ technique, de l'accès libre à un espace de téléchargement de logiciels packagés, à une plate-forme de dématérialisation des procédures de marchés publics, à une plate-forme de tiers de télétransmission, à une plate-forme de développement coopératif, et d'être accompagné dans son appropriation par un transfert de compétence et de support.

Le coût annuel de l'adhésion est de 2 500 €.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

02 - SIPPEREC :

- Acte constitutif du groupement de commandes pour les services de communications électroniques – modifications pour adaptation règlementaire

Le code des marchés publics ayant été modifié, le SIPPEREC a adapté l'acte constitutif du groupement de commandes pour élargir et adapter ses compétences aux nouvelles technologies, et se conformer à la nouvelle réglementation.

Cet acte constitutif est soumis aux villes adhérentes au Syndicat pour approbation.

Le conseil municipal décide d'adopter l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de communications électroniques du SIPPEREC.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

03 - Créations et suppressions de postes

Le conseil municipal décide d'ajuster le tableau des effectifs du personnel communal, pour tenir compte des promotions internes et des recrutements.

Cet ajustement porte sur la création de 4 postes et la suppression de 2 postes, qui correspondent :

⇒ d'une part, à des promotions internes :

- 2 postes de rédacteur, un au service des sports et de la vie associative, et l'autre au service jeunesse,

Et en contrepartie de ces créations, 2 postes sont supprimés :

- 1 d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, au service des sports et de la vie associative
- 1 d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, au service jeunesse ;

⇒ d'autre part à des recrutements :

- 1 gardien de police municipale au service prévention, médiation et sécurité,
- 1 agent technique, manutentionnaire au service fêtes et cérémonies, déjà en poste à plein temps sur un emploi intermittent.

Ces ajustements prendront effet entre le 1^{er} août et le 1^{er} octobre 2008, selon les cas.

Le coût global annuel de ces créations et suppressions de poste est de 27 560 €.

Cette délibération a été adoptée à la majorité absolue par 31 voix pour, et 4 abstentions de Mme Raymonde MAITRE, Mme Christine ROCHE, M. Eric CHEROT, M. Arnaud HADIDA – Union pour Cachan –UMP.

04 - Indemnités aux agents des services fiscaux -1^{er} semestre 2008

Le conseil municipal décide de verser les indemnités aux agents des services fiscaux. Ces indemnités sont dues au titre de prestations fournies par les agents, et sont versées en application de l'arrêté préfectoral n° 2008 - 2786 du 7 juillet 2008

La répartition de ces sommes entre les agents est décidée par leur administration. La dépense s'élève à 2 324, 00 € pour 13 agents, et est inscrite au budget 2008.

Cette délibération a été adoptée à la majorité absolue par 34 voix pour, et 1 voix contre de M. Gilles DAVID – Union et Ouverture.

05 - Avenant n° 1 au lot 1 du marché de travaux d'aménagement des arches de l'aqueduc de dérivation des eaux du Loing et du Lunain

Le conseil municipal décide d'adopter l'avenant n° 1 au lot 1, du marché de travaux d'aménagement des arches de l'aqueduc de dérivation des eaux du Loing et du Lunain.

Le lot 1 de ce marché concerne les travaux de terrassement, fondations et gros œuvre.

Des travaux modificatifs se sont avérés nécessaires en cours de réalisation : il s'agit de fondations par micro-pieux et de longrines au lieu de semelles filantes initialement prévues dans le projet de travaux, pour les adapter à la conformation du terrain.

Le montant de l'avenant s'élève à 49 699 € HT et s'ajoute au montant initial de 80 687, 80 € HT (+ 59%).

Le montant du marché est porté à 128 386, 80 € HT (153 550, 51 € TTC).

Les travaux sont en cours et seront achevés en novembre prochain.

Cette délibération a été adoptée à la majorité absolue par 33 voix pour, et 2 abstentions de Mme Marie-Christine CHARPENTIER, M. Gilles DAVID– Union et Ouverture.

06 - Acquisition de lots de copropriété 3-5 rue Camille Desmoulins

Lors de la séance du 22 mai dernier, le conseil municipal a décidé d'acquérir les lots de copropriété n° 201 à 209, correspondant à l'intégralité du plateau de bureaux du 2^{ème} étage du bâtiment de l'Hôtel des Postes, au prix de 920 000, 00 €.

Ces lots comprennent des surfaces communes qui, dans l'aménagement des locaux, bénéficieront en totalité à la Ville.

En effet, les espaces existants de circulation, d'une surface de 103 m², participeront à l'aménagement de l'ensemble du plateau DDU / DST.

Cependant notre délibération ne doit prendre en considération que les surfaces privatives qui s'élèvent à 455, 53 m², et ne peut pas intégrer les circulations qui deviendront surfaces utiles (accueil, bureaux, reprographie, etc.) et les sanitaires qui seront dédiés au plateau exclusivement.

Le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition de ces lots au même prix de 920 000 €.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

07 - Conventions Ville –SAF 94 de portage foncier et de gestion – 67 avenue Carnot

Dans le cadre du projet de développement économique poursuivi par la commune, sur les axes majeurs Carnot / RD 920, la ville de Cachan, suivant délibération du 26 janvier 2005, a décidé de délimiter des périmètres d'intervention foncière et de solliciter l'intervention du SAF'94, tout en renforçant les outils fonciers à sa disposition, à travers la délégation de l'exercice du droit de préemption, ainsi que des acquisitions par voie amiable.

La commune de Cachan sollicite le SAF'94 afin que ce dernier se porte acquéreur de la parcelle cadastrée section C n° 5, sise 67, avenue Carnot, incluse dans le périmètre d'études E au prix de 500 000 €.

Il s'agit d'un local commercial de 40 m² et d'un pavillon d'une superficie habitable de 70 m² appartenant aux consorts JOLLIVET.

Conformément au dispositif prévu par le SAF'94 dans ses statuts, il convient de confirmer la sollicitation de ce dernier pour intervenir en portage foncier sur ledit bien et de conclure une convention précisant les modalités de ce portage.

Le conseil municipal décide de solliciter l'intervention du SAF'94 pour le portage foncier de ladite parcelle et d'adopter une convention de gestion permettant à la commune de disposer du bien durant la période de portage foncier, soit jusqu'à la réalisation des opérations prévues sur le périmètre d'aménagement urbain défini.

Cette délibération a été adoptée à la majorité absolue par 34 voix pour, et 1 abstention de Mme Marie-Christine CHARPENTIER – Union et Ouverture.

08 - SIGEIF rapport d'activité 2007 - Compétence Gaz

Le conseil municipal prend acte.

II - AFFAIRES SOCIALES, SCOLAIRES, JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

09 - Autorisation de signature du marché de travaux extension - restructuration des locaux du CSC LA PLAINE avec réhabilitation de la bibliothèque Plaine

Le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer le marché de travaux d'extension et de restructuration des locaux du CSC la Plaine, comportant la réhabilitation de la bibliothèque.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 septembre 2008.

Le dossier de consultation des entreprises avait été présenté et adopté au conseil du 14 février 2008.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

10 - Travaux à la bibliothèque la Plaine : demande de subvention au Ministère de l'Intérieur, de l'Outre mer et des Collectivités Territoriales

Le Ministère accorde à titre exceptionnel, un financement, qui sera affecté au projet d'extension de la bibliothèque de la Plaine.

Le montant du financement accordé est de 20 000 €.

Il viendra ainsi abonder le financement de ce projet, en complément des autres subventions sollicitées auprès des partenaires institutionnels : la Région Ile de France, et la CAF.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

12 - Avenant n° 1 au lot 4 du marché de travaux de construction de la maison de quartier Cousté

Le conseil municipal décide d'adopter l'avenant n° 1 au lot 4 du marché de travaux de réaménagement de la maison de quartier Cousté.

Des travaux modificatifs au marché de travaux se sont avérés nécessaires en cours de réalisation.

L'avenant n°1 au lot 4 du marché de travaux de réaménagement de la maison de quartier Cousté, porte sur les aménagements de menuiseries bois, façades de bois et mobilier spécifique.

Le montant de la plus value est de 3 369, 75 € HT .

Le marché initial d'un montant de 80 000, 00 € HT est porté à 83 369, 75 € HT.

L'augmentation par rapport au marché initial est de 4, 2%.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

13 - Avenant n° 1 au lot 1 du marché de travaux de construction de deux courts de tennis au complexe sportif Léo Lagrange

Il en est de même pour cet avenant n° 1 sur le lot 1 concernant les travaux de terrassement / bassin, du marché de travaux de construction des 2 courts de tennis au complexe sportif Léo Lagrange.

Les travaux supplémentaires ont été réalisés sur la partie arrière du tennis couvert. Il s'est agi d'évacuer des terres du talus, de procéder à une fouille de pleine masse, évacuer des terres et installer la végétalisation de la butte sur 20 cm d'épaisseur.

Le montant de la plus value est de 17 734, 65 € HT.

Le marché initial d'un montant de 221 255, 15 € HT est porté à 238 989, 80 € HT.

L'augmentation par rapport au marché initial est de 8 %.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

14 - Habilitation du maire à déposer pour le compte de la Ville, une demande de permis de construire pour la réhabilitation de locaux associatifs, 60 rue Etienne Dolet

Le conseil municipal décide d'habiliter le maire à déposer une demande de permis de construire pour la réhabilitation de locaux associatifs, sis 60 rue Etienne Dolet.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

15 - Subvention pour manifestation et initiative à caractère particulier – Ultimatum Step

Mme Delphine KECLARD sort de la salle du conseil municipal. Elle est membre de l'association Ultimatum Step ; elle n'assiste pas aux débats et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention complémentaire de 2 700, 00 €, pour manifestation et initiative à caractère particulier à l'association Ultimatum Step.

Cette association contribue activement à développer le lien social à Cachan, et étend son champ d'intervention, tant en termes d'activités que de public.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Mme Delphine KECLARD revient dans la salle du conseil municipal.

16 - Désignation des membres au conseil d'administration de l'OPH

La création des Offices Publics de l'Habitat (OPH) résulte des dispositions de l'ordonnance n° 2007-137 du 1er février 2007 qui a procédé à l'unification des statuts des OPHLM et des OPAC. L'ordonnance a transformé de plein droit les Offices Publics d'Habitation à Loyer Modéré (OPHLM) existants en une nouvelle catégorie d'établissements publics dénommés Offices Publics de l'Habitat.

Le nouveau statut unifié entraîne d'importantes modifications, notamment pour l'organisation et le fonctionnement des offices existants.

L'ordonnance, prise en application de la loi du 16 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, fixe la nouvelle composition du conseil d'administration ; la collectivité ou l'établissement public de rattachement devant désormais y disposer de la majorité des sièges.

De même, la présence des représentants des locataires y est confortée et celle des représentants des institutions sociales confirmée. Enfin, le Préfet ou son représentant peut assister aux réunions du conseil d'administration en qualité de Commissaire du gouvernement.

Le décret d'application n° 2008-566 du 18 juin 2008 précise les modalités d'application de l'ordonnance et, en particulier, celles selon lesquelles l'établissement public de rattachement détermine l'effectif total du conseil d'administration de l'OPH (nombre et répartition des sièges).

L'OPH de la Ville de Cachan, étant propriétaire de moins de 2000 logements, le nombre des membres du conseil d'administration ayant voix délibérative est fixé à 17 au lieu de 15 actuellement ; 9 sont les représentants de la collectivité territoriale de rattachement désignés par son organe délibérant.

En application de cette nouvelle réglementation, le conseil municipal décide de désigner les représentants au conseil d'administration de l'Office public de l'habitat de Cachan.

Les représentants désignés sont :

- 6 délégués élus du conseil municipal,
 - Monsieur le Maire, membre de droit,
 - M. Yves EVARISTE,
 - Mme Edith PESCHEUX,
 - Mme Hélène DE COMARMOND,
 - M. Camille VIELHESCAZE,
 - Mme Marie-Christine CHARPENTIER ;
- 3 personnalités qualifiées, dont un élu de la CAVB, ou du Conseil général ou de la Région :
 - Mme Nicole RUDLOFF
 - M. Hugo LECLERC
 - M. Kamel BOUFRAINE
- 1 représentant d'une association spécialisée dans les questions de logement et d'habitat :
 - l' AFTAM, représentée par son directeur territorial.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 08. 3. 6 du conseil municipal du 27 mars 2008, portant désignation des représentants au conseil d'administration de l'OPH.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

17 - SIFUREP - Rapports annuels 2007

⇒ 1 - service extérieur

⇒ 2 - crématorium du Mont Valérien à Nanterre

⇒ 3 - crématorium d'Arcueil pour la CAVB

⇒ 4 - crématoriums de Clamart et de Champigny sur Marne

Le conseil municipal prend acte de la remise de ces rapports annuels d'activité.

La séance est levée le 18 septembre 2008 à 22 h 40.

Le 24 septembre 2008

Le Maire,